

# MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD

4 rue Charentonne

**28190 Saint-Germain-le-Gaillard**

☎ : 02 37 23 39 16

\*\*\*\*\*

## **SESSION ORDINAIRE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

Convocation adressée le 03 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur AUBRY Pascal.

**Étaient présents** : M. AUBRY Pascal, Mme BAILLY Sophie, M. LALMANACH Thomas, Mme ROZIER Aurélie, M. BOULANGER Fabien, Mme CLAIRE MOUILLON Aude, Mme HEUZÉ Myriam, M. LE NESTOUR Steven, Mme OLIVIER Sophie et Mme BAUDRY Nadia

**Absent excusé** : Mme SECRÉTAIN Catherine (donnant pouvoir à Mme BAUDRY Nadia)

**Secrétaire de séance** : Mme BAILLY Sophie

### **I – Approbation du compte-rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal le 30 juin 2020**

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal le 30 juin 2020 est approuvé, les membres présents l'ont signé.

### **II - Subventions 2020**

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions aux Associations suivantes :

- Club des Blés d'Or : 200 €
- Les Gaillards de Saint Germain : 200 €
- L'Etoile Filante de Courville : 50 €

Les crédits seront inscrits à l'imputation 6574 au budget communal de 2020.

➤ *Délibération n° D2020.07.028*

### **III - Tarifs communaux**

#### **➤ ANNÉE 2020**

#### **↪ Révision des tarifs Eau**

Après délibération, le conseil municipal

**Décide**, à l'unanimité, de maintenir le tarif de l'eau, *décidé lors de la délibération n° D2019.028 du 10/12/2019.*

**Décide**, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la location des compteurs.

**Décide**, à l'unanimité, de maintenir le tarif de la taxe de raccordement d'eaux pluviales.

**Décide**, à l'unanimité, de maintenir le tarif de la taxe pour changement compteur gelé.

Suivant les tableaux ci-dessous :

Tarifs consommation eau et location des compteurs  
pour l'année 2020

Eau au m3		1,40 €
Location des compteurs	Ø 15	18,30 €
	Ø 20	30,50 €
	Ø 40	61,00 €
	Ø 60	91,50 €

Taxe de raccordement

Prix de la taxe de raccordement d'eaux pluviales de l'année 2020 : 360,00€

Tarifs changement compteur gelé pour l'année 2020

Compteurs	Ø 15	180,00 €
	Ø 20	195,00 €
	Ø 40	360,00 €
	Ø 60	450,00 €

↳ **Révision des tarifs de location de la salle polyvalente**

Après délibération, le conseil municipal

**Décide**, à l'unanimité, de modifier les tarifs de la location de la salle pour l'année 2020,

Suivant le tableau ci-dessous :

Tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2020

Week-end	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 mars	1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
		330,00 €
Vin d'honneur ou réunion en semaine	50,00 € la ½ journée 100,00 € la journée	
Vin d'honneur ou réunion week-end	100,00 €	
Réunion en semaine dans l'annexe	25,00 €	
Caution ménage	80,00 €	
Caution SALLE	500,00 €	
Caution BIP ECLAIRAGE	200,00€	

↳ **Révision des tarifs des concessions et du columbarium**

Après délibération, le conseil municipal

**Décide**, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, de maintenir les tarifs des concessions et du columbarium

Suivant le tableau ci-dessous :

Tarifs des concessions et du columbarium pour l'année 2020

Concessions		Columbarium	
Trentenaire	Cinquantenaire	Trentenaire	Cinquantenaire
150,00 €	225,00 €	150,00 €	225,00 €
Taxe d'inhumation		Urne supplémentaire	
130,00 €		100,00 €	200,00 €

➤ Délibération n° D2020.07.029

➤ ANNÉE 2021

↳ **Révision des tarifs Eau**

Après délibération, le conseil municipal

**Décide**, à l'unanimité, de maintenir le tarif de l'eau.

**Décide**, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la location des compteurs.

**Décide**, à l'unanimité, de maintenir le tarif de la taxe de raccordement d'eaux pluviales.

**Décide**, à l'unanimité, de maintenir le tarif de la taxe pour changement compteur gelé.

Suivant les tableaux ci-dessous :

Tarifs consommation eau et location des compteurs  
pour l'année 2021

Eau au m3	1,40 €	
Location des compteurs	∅ 15	18,30€
	∅ 20	30,50€
	∅ 40	61,00€
	∅ 60	91,50€

Taxe de raccordement

Prix de la taxe de raccordement d'eaux pluviales de l'année 2021 : 360,00€

Tarifs changement compteur gelé pour l'année 2021

Compteurs	∅ 15	180,00 €
	∅ 20	195,00 €
	∅ 40	360,00 €
	∅ 60	450,00 €

↳ **Révision des tarifs de location de la salle polyvalente**

Après délibération, le conseil municipal

**Décide**, à l'unanimité, de modifier les tarifs de la location de la salle pour l'année 2021,

Suivant le tableau ci-dessous :

**Tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2021**

Week end	360,00 €
Vin d'honneur ou réunion en semaine	60,00 € la ½ journée 120,00 € la journée
Vin d'honneur ou réunion week end	180,00 €
Réunion en semaine dans l'annexe	30,00 €
Caution ménage	80,00 €
Caution SALLE	500,00 €
Caution BIP ECLAIRAGE	200,00 €

↳ **Révision des tarifs des concessions et du columbarium**

Après délibération, le conseil municipal

**Décide**, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, de maintenir les tarifs des concessions et du columbarium

Suivant le tableau ci-dessous :

**Tarifs des concessions et du columbarium pour l'année 2021**

Concessions		Columbarium	
Trentenaire	Cinquantenaire	Trentenaire	Cinquantenaire
150,00 €	225,00 €	150,00 €	225,00 €
Taxe d'inhumation		Urne supplémentaire	
130,00 €		100,00 €	200,00 €

➤ *Délibération n° D2020.07.030*

**IV - Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune**

Le Budget Primitif 2020 de la commune se présente comme suit :

<b>Budget Primitif 2020 de la Commune</b>			
<b>Fonctionnement</b>	Recettes :	244 054,97 €	Dépenses : 244 054,97 €
<b>Investissement</b>	Recettes :	120 540,30 €	Dépenses : 120 540,30 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019 :

L'excédent de fonctionnement 2019 d'un montant de **93 067,34 €** sera affecté de la façon suivante :

<b>En 1068 (couverture du besoin de financement) :</b> .....	<b>0,00 €</b>
<b>En 1068 (affectation complémentaire en réserves) :</b> .....	<b>26 947,37 € soit 26 947,37 €</b>
<b>En 002 (résultat de fonctionnement reporté) :</b> .....	<b>66 119,97 €</b>
<b>Total</b>	<b>93 067,34 €</b>

Après délibération, le Budget Primitif 2020 de la Commune, ainsi que l'affectation de l'excédent 2019, sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ *Délibération n° D2020.07.031*

## **V - Vote du Budget Primitif 2019 du Service de l'Eau**

Le Budget Primitif 2020 du Service de l'Eau se présente comme suit :

<b>Budget Primitif 2020 du Service de l'Eau</b>			
<b>Fonctionnement</b>	Recettes :	57 651,96 €	Dépenses : 57 651,96 €
<b>Investissement</b>	Recettes :	17 770,42 €	Dépenses : 17 770,42 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019 :

L'excédent de fonctionnement 2019 d'un montant de **19 931,38 €** sera affecté de la façon suivante :

**En 1068 (excédent de fonctionnement reporté) :..... 1 279,42 €**

**En 002 (résultat de fonctionnement reporté) :..... 18 651,96 €**

**Total 19 931,38 €**

Après délibération, le Budget Primitif 2020 du Service de l'Eau, ainsi que l'affectation de l'excédent 2019, sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ *Délibération n° D2020.07.032*

## **VI - Elections sénatoriales : Election des délégués et suppléants (communes de – 1 000 habitants)**

Le Conseil Municipal réuni à la salle de réunion de la mairie,

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale NOR : INTA2015957J du 30 juin 2020,

### **1/ Composition du bureau électoral**

M. AUBRY Pascal, Maire, a ouvert la séance.

M. LE NESTOUR Steven a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

M. le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mmes BAUDRY Nadia, BAILLY Sophie, CLAIRE MOUILLON Aude et M. BOULANGER Fabien. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

### **2/ Élection du délégué**

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'UN délégué en vue des élections sénatoriales.

La candidature enregistrée :

➤ M. AUBRY Pascal

Après enregistrement du candidat, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : Onze

- bulletins blancs ou nuls : Un

- suffrages exprimés : Dix
- majorité absolue : Six

A obtenu :

- M. AUBRY Pascal : Dix voix

M. AUBRY Pascal, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

### 3/ Élection des suppléants.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de **TROIS** suppléants en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées :

- Mme HEUZÉ Myriam
- Mme ROZIER Aurélie
- M. BOULANGER Fabien

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : Onze
- bulletins blancs ou nuls : Zéro
- suffrages exprimés : Onze
- majorité absolue : Six

Ont obtenu :

- Mme HUZÉ Myriam : Onze voix
- Mme ROZIER Aurélie : Onze voix
- M. BOULANGER Fabien : Onze voix

Mmes HUZÉ Myriam, ROZIER Aurélie et M. BOULANGER Fabien ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales dans l'ordre suivant :

- Mme HUZÉ Myriam
- Mme ROZIER Aurélie
- M. BOULANGER Fabien

- *Délibération n° D2020.07.033*

## **VII - Désignation de délégués des commissions de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche**

Conformément à l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche,

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation à l'unanimité des délégués titulaires et des délégués suppléants pour chacune des commissions, de la façon suivante :

<b>Commissions</b>	<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Finances	AUBRY Pascal	ROZIER Aurélie
Développement économique	LE NESTOUR Steven	LALMANACH Thomas
Enfance jeunesse	HEUZÉ Myriam	CLAIRE MOUILLON Aude
Santé	BAUDRY Nadia	HEUZÉ Myriam
Mutualisation	BAILLY Sophie	ROZIER Aurélie
Mobilité	BAILLY Sophie	LE NESTOUR Steven
Communication	CLAIRE MOUILLON Aude	LALMANACH Thomas
Vallées, Voirie	LALMANACH Thomas	SECRÉTAIRE Catherine
Logement	AUBRY Pascal	OLIVIER Sophie
Eau, assainissement, GEMAPI	SECRÉTAIRE Catherine	OLIVIER Sophie
Gens du voyage	BOULANGER Fabien	AUBRY Pascal
CLECT	ROZIER Aurélie	AUBRY Pascal
Nouvelles compétences	LALMANACH Thomas	ROZIER Aurélie
Planification	AUBRY Pascal	LALMANACH Thomas
Culture	LE NESTOUR Steven	CLAIRE MOUILLON Aude

### **VIII - Questions diverses**

Néant

### **IX- Tour de table**

- Mme ROZIER Aurélie, membre de la commission communale numérique et communication, explique au Conseil Municipal les recherches effectuées en vue de créer un site pour la commune de Saint-Germain-le-Gaillard.

- Mme ROZIER Aurélie informe le Conseil Municipal qu'elle analyse les informations concernant le cimetière.

- Le Conseil Municipal s'engage d'organiser le retrait des extraits d'amiante répandus aux alentours du lieu incendié le samedi 04 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.